

Questions orales

nous examinons différentes façons d'accélérer le processus à ce niveau afin de pouvoir disposer rapidement et des dossiers accumulés et du nombre accru de cas à étudier.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question du député concernant l'embauche d'un conseiller juridique par le Conseil de révision des pensions, le Conseil étudie la situation et nous prévoyons pouvoir trouver un remplaçant sous peu.

* * *

LE REVENU NATIONAL**LA CONDUITE DE LA DIRECTION SPÉCIALE DES ENQUÊTES**

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Ce matin, à notre grande surprise, il s'est attribué le mérite d'avoir renvoyé aux contribuables les sommes qu'on leur avait fait payer en trop. A l'entendre, c'est à son ministère qu'ils le doivent.

M. McDermid: Il leur rend l'argent qui leur appartient.

M. Stevens: Le ministre peut-il nous dire s'il n'éprouve pas des remords après ce qu'il a fait à un de mes électeurs, Tom Murphy, qui a payé \$200,000 en trop et qui a interjeté appel auprès de la Commission de révision de l'impôt. Selon M. Frost, de la commission, cette affaire démontre que les contribuables sont parfois victime du fisc. Il a ajouté que ce contribuable avait perdu son entreprise, son argent et son crédit à cause des abus commis par la direction spéciale des enquêtes de Revenu Canada, à Ottawa. Pourquoi le ministre et le ministre ont-ils refusé pendant huit ans d'accorder à ce contribuable l'indemnisation à laquelle il a droit?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député est un homme expérimenté à la Chambre, qui sait très bien que je ne peux commenter un cas particulier.

Maintenant, comme son expérience ne lui sert pas souvent, et pas seulement en cette matière, car j'ai eu l'occasion de m'en apercevoir sur d'autres sujets également, cela ne me surprend pas qu'il soulève un cas particulier. Je dois simplement lui dire que les objectifs et le principe sur lesquels nous nous basons pour administrer la Loi de l'impôt sur le revenu, c'est de garder à l'esprit que le système soit équitable et juste à l'endroit de tous les contribuables canadiens.

[Traduction]

M. le Président: Le député de York-Peel a peut-être une question supplémentaire à poser, sans citer la déclaration d'impôt d'un contribuable en particulier.

M. McDermid: Ce n'est pas une simple question de déclaration d'impôt.

M. Stevens: Monsieur le Président, comme vous l'avez sans doute remarqué, le ministre reconnaît être au courant de cette affaire.

M. McDermid: Il connaît parfaitement ce dossier.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre du Revenu national. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez refusé d'ordonner à vos avocats...

M. Lalonde: A l'ordre!

M. Stevens: ...de rendre justice à cet homme et de lui accorder une indemnisation équitable?

M. Lalonde: Vous ne pouvez pas poser ce genre de questions.

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiens à répéter au député ce que je lui ai dit plus tôt. Je ne commenterai pas, et d'ailleurs je ne commencerai pas malgré ces agacements à commenter des cas particuliers ici, à la Chambre.

[Traduction]

L'INCARCÉRATION D'UN CONTRIBUABLE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, dans la réponse qu'il a donnée au député de Wellington-Dufferin-Simcoe il y a quelques instants, le ministre du Revenu national a dit qu'il essaie d'obtenir un système juste et équitable. Je voudrais poser une question au ministre à propos de Christopher Collins, qui a reçu une amende pour excès de vitesse près de Perth, en Ontario, alors qu'il était en route pour Chicago, le 2 mars. L'ordinateur de la police indiquait qu'il n'avait pas payé d'impôt pour 1978. Il a été arrêté et incarcéré. La GRC d'Ottawa l'a menacé d'une peine d'emprisonnement de 30 jours. Il a versé \$345 en argent liquide à la GRC pour pouvoir poursuivre son voyage. A son retour, il a trouvé un feuillet T4-62 du 25 juin 1981, indiquant qu'il n'avait pas d'impôt à payer ni à rembourser. Le ministre peut-il nous dire...

M. Lalonde: Vous ne pouvez pas poser des questions de ce genre à la Chambre. Règlement.

M. le Président: A l'ordre. Je signale au député qu'une question aussi précise que celle qu'il a posée devrait figurer au *Feuilleton*. S'il veut poser une question d'ordre général sur le lien qui existe entre le fisc et les autres agences de perception du pays, il peut le faire. Par contre, s'il veut poser une question sur un cas particulier aussi détaillée que celle qu'il a posée, il doit la faire inscrire au *Feuilleton*.

M. Malone: Une question supplémentaire, monsieur le Président.

M. Lalonde: Vous ne pouvez pas poser de question supplémentaire à une question illégale.

M. Malone: Elle n'est pas illégale. Il s'agit de justice, d'équité; il s'agit de savoir si le ministre est capable de diriger ce genre de ministère et si la GRC est agence de perception.

Ce ministre incompetent pourrait-il nous dire s'il juge que c'est juste et équitable, si c'est le genre de service qu'il dirige et s'il croit que c'est conforme à l'idée que la population se fait du Parlement?